

Exposé de M. l'Ambassadeur M. Heimo

Le présent échange de vues a pour sujet le "programme par pays" (PPP), nouvel instrument - du moins du point de vue formel - des activités opérationnelles de la DDA. L'application de cet instrument devrait permettre d'aboutir à une amélioration qualitative de notre politique de coopération au développement.

Contrairement à ce que semble impliquer le programme que vous avez reçu pour la présente Conférence, il ne s'agit pas là d'une simple "question relative à la DDA", mais bien de la mise en place d'un instrument de politique au meilleur sens du terme, susceptible dès lors d'intéresser, au-delà de la DDA, tous ceux qui doivent être concernés par notre politique de coopération au développement en tant que composante de notre politique extérieure, à savoir plus encore que nos experts et nos chefs de projets, nos Ambassades et leurs bureaux de coordination. Telle est bien la raison qui nous a engagé à proposer ce thème à votre attention.

Vous avez tous reçu le "Tour d'horizon de la politique suisse de coopération au développement" élaboré à l'intention des Commissions des affaires étrangères du Conseil National et du Conseil des Etats. Ce "Tour d'horizon" est l'une des trois mesures prévues pour intensifier et systématiser l'information de ces Conseils sur la coopération au développement, les autres consistant l'une à donner annuellement des opérations de la DDA et du BAWI une présentation plus claire, plus compréhensible et plus détaillée dans le cadre du budget de la Confédération, l'autre à communiquer notamment aux deux Conseils la liste des décisions financières prises par la DDA concernant les nouveaux projets occasionnant des dépenses supérieures à Frs. 500'000.-.

Quoi qu'il en soit, nous avons précisément consacré un chapitre de ce "Tour d'horizon" - qui expose succinctement les problèmes principaux auxquels doivent faire face en ce moment et auxquels seront confrontés à l'avenir d'un côté, les pays en développement et, de l'autre, la politique suisse de coopération au développement - au Programme par pays. En cas de besoin, vous pourrez vous y référer. Mes explications pourront donc être brèves.

La coopération technique suisse (la CT d'alors) a commencé par des projets isolés, de modeste dimension, donc de portée locale ou régionale et ceci dans un nombre limité de domaines. Puis l'éventail de nos actions s'est élargi, leur nombre et leur taille se sont accrus, mais de façon - si je puis dire - linéaire, c'est-à-dire sans qu'une méthodologie plus sophistiquée de choix des projets ait été adoptée, plus sophistiquée au sens de la recherche systématique d'une meilleure adéquation de nos apports à l'effort de développement entrepris par nos principaux partenaires du Tiers Monde à l'échelle nationale. En poussant quelque peu l'expression, je dirai que pendant de longues années la CT, et même la DDA, ont procédé au coup par coup. Nous pensons aujourd'hui devoir et pouvoir faire mieux, notamment pour l'aide que nous accordons à nos pays de concentration, là où nos projets représentent une part appréciable de l'aide extérieure en même temps qu'une fraction non négligeable, voire prédominante, des investissements auxquels notre partenaire est en mesure de procéder dans le secteur en cause. Faire mieux en adoptant, d'entente avec lui, une stratégie de coopération pour le développement du pays partenaire, une stratégie qui "devra tenir compte (comme le dit le "Tour d'horizon") des contraintes qui pèsent sur le pays concerné (en d'autres termes de ses problèmes-clés), de la politique

de développement nationale et du rôle qu'y jouent les diverses couches de la population et les institutions qui en sont les protagonistes, des efforts réalisés par l'ensemble de la coopération internationale, de la spécificité de l'apport que peut faire la Suisse". Ce pas que la DDA s'apprête à franchir n'est pas aussi nouveau qu'on pourrait l'imaginer. Le type de réflexion qu'impose le PPP était déjà pratiqué sporadiquement par maints de nos collègues et collaborateurs. La différence par rapport au passé réside dans le fait que le PPP sera dorénavant "institutionnalisé" : il sera établi à intervalles réguliers, répondra de manière souple à certains principes et respectera certaines normes.

Quoi qu'il en soit, s'agissant d'insérer la totalité de nos actions - coopération technique, aide financière, crédits mixtes, mesures commerciales, etc. - dans l'effort propre du pays partenaire en tenant compte de sa situation, de ses particularités, de ses idiosyncrasies, en même temps que des nôtres, ces PPP devraient revêtir un intérêt particulier pour nos Ambassades en général, pour vous Messieurs plus spécialement, et leur élaboration mériter plus que votre attention, votre participation. Je n'insisterai pas tant la chose est évidente. Le PPP, sans cesse revu, corrigé, complété, deviendra - je l'espère - un des instruments qui assurera d'abord la transmission de nos connaissances et de notre expérience de coopération d'un chef de poste à l'autre, d'un coordinateur à l'autre et d'une volée d'experts à l'autre. Il permettra de plus des contacts plus étoffés, plus réfléchis, plus réguliers avec les autorités des pays en développement partenaires, donc une meilleure valorisation de politique étrangère de

notre effort de coopération. Enfin, il apportera à notre opinion publique, parlementaire en particulier, à nos milieux économiques aussi, une justification plus convaincante du rôle, de la méthodologie, voire de l'efficacité de nos actions de coopération entreprises aux frais du contribuable suisse dans le Tiers Monde, ce qui devrait contribuer à dissiper un peu le scepticisme qui, encore et toujours, encourage notre coopération pour le développement.

Arrivant au terme de mes activités à la tête de la DDA, je suis heureux de pouvoir lancer cette innovation en vous la recommandant chaleureusement.

Ce que je viens de vous dire n'était que propos liminaires. M. Wilhelm, directeur-suppléant de la DDA, précisera maintenant certains aspects des PPP, puis M. Cart, chef de notre Section Afrique orientale, deviendra très concret et démontrera, à l'exemple de Madagascar, ce que sera pratiquement un Programme par pays. Je passe immédiatement la parole à M. Wilhelm.